



Auto entrepreneur + salariée

Par **pochaontas des neiges**, le **09/04/2013 à 15:48**

Bonjour, je souhaite m'installer en tant que sophrologue, je pense que le meilleur statut reste auto-entrepreneur... mais plusieurs questions se bousculent. Vu que je suis aussi salariée (préparatrice en pharmacie) à temps partiel, est-ce que je dois obligatoirement m'inscrire à la RAM (assurance des professions libérales)? Car j'ai déjà une sécurité sociale... et si je passe par la RAM y'a-t-il des cotisations à payer en plus? Je vais faire mon cabinet à mon domicile, comment faut-il le déclarer aux impôts et faut-il le déclarer en mairie? Pour les impôts y'aura-t-il 2 feuilles d'impôt ou c'est prélevé à la source pour l'auto-entreprise? Merci pour vos réponses qui me seront précieuses. Cordialement. Céline B

Par **trichat**, le **10/04/2013 à 13:14**

Bonjour, Votre double activité vous conduira à cotiser à chacun des régimes propres à vos activités salariées et libérales. Mais le choix du statut d'auto-entrepreneur vous laisse une certaine liberté (option) sur les modalités de cotisations en particulier en choisissant le régime du micro-social. Sur le plan fiscal, vous relèverez du régime des BNC (bénéfices non commerciaux), là encore possibilité d'option pour le micro-BNC. Je vous joins un lien vers le site officiel de l'APCE (agence pour la création d'entreprises); vous y trouverez diverses explications sur les seuils et les modalités d'option: <http://www.apce.com/cid5583/regime-fiscal-de-la-micro-entreprise-bic-et-bnc.html&pid=958> Cordialement.